



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Délibération communautaire n° 09/CCT/24 du 03 mai 2024 validant l'affectation des parcelles CH110 et CH111 sises à Teahupo'o en vue d'expérimenter une installation d'assainissement non collectif en zone contrainte**

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE TEREHÉAMANU

En sa séance du 03 mai 2024, convoqué par lettre n° 69/24/CCT du mercredi 24 avril 2024, sous la Présidence de Monsieur Anthony JAMET, Vice-Président de la Communauté de communes, réuni au siège de TEREHÉAMANU.

Monsieur est Tamatoa DOOM nommé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, secrétaire de séance.

25 membres titulaires du Conseil communautaire étant en exercice, 17 membres ayant voix délibératives sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote comme suit :

N°	NOMS	PRENOM	FONCTION	PRESENCE	ABSENCE	POUVOIR DONNE A :
1	ALPHA	Tearil Te Moana	Président		X	
2	JAMET	Anthony	1er Vice-Président	X		
3	FLOHR	Henri	2ème Vice-Président		X	Teuira LETOURNEUX
4	TAAE née PUNUA	Sonia	3ème Vice-Présidente	X		
5	HAMBLIN	Tetuanui	4ème Vice-Président	X		
6	FANAURA née HIRIGA	Saindy	Députée titulaire		X	Anthony JAMET
7	SANGUE	Alain	1er Délégué	X	X	Clément VERGNHES
8	RIMA	Fabien	2ème Délégué		X	Sonia TAAE née PUNUA
9	TARIHAA	Jonathan	3ème Délégué	X		
10	TAGAROA	Tamatoa	4ème Délégué		X	
11	DOOM	Tamatoa	Délégué titulaire	X		
12	TAHUAITU	Richmond	Délégué titulaire		X	Edouard PARAU
13	VERGNHES	Clément	Délégué titulaire	X		
14	METUA	Pierrot	Délégué titulaire		X	Titaua VIVISH
15	PAPAURA	Gervais	Délégué titulaire		X	Annabella TERAITETIA
16	LENOIR	Patricia	Députée titulaire		X	Mapuna DOMINGO
17	TEHOTU	Abel	Délégué titulaire		X	Michel THUILLIER
18	TEINAURI	Tera	Délégué titulaire	X		
19	THUILLIER	Michel	Délégué titulaire	X		
20	TEIKIOTIU	Anne	Députée titulaire	X		
21	SANRAS	Bruno	Délégué titulaire		X	Pierre OITO
22	OITO	Pierre	Députée titulaire	X		
23	SAINT- SAENS née TAURAATUA	Charline	Députée titulaire		X	Tetuanui HAMBLIN
24	MATI	Arthur	Délégué titulaire	X		
25	TUPANA née POAREU	Roniu	Députée titulaire		X	Evelyne WITHMAN

### Indication sur le résultat du vote :

Présents	17
Votants	23
Abstention	1
Pour	22
Contre	0

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE TEREHĒAMANU

- **VU** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- **VU** l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- **VU** la loi du Pays n° 2010-12 du 25 août 2010 relative à la mise en œuvre par les communautés de communes des dispositions des sections 4 et 6 du chapitre 1er du titre III de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- **VU** l'arrêté HC n° 126/IDV du 21 décembre 2020 portant création et approuvant les statuts de la communauté de communes TEREHĒAMANU regroupant les communes de Papara, Teva I Uta, Taiarapu-Ouest, Taiarapu-Est et Hitia'a O Te Ra ;
- **Considérant** la lettre n° LET.33\_20240312\_PR.AFF.FONC en date du 12 mars 2024 relative à la demande d'affectation des parcelles cadastrées CH 110 et CH 11 ;
- **Considérant** le plan cadastral des parcelles CH 110 et CH 111 annexé à la présente délibération ;
- Après avoir délibéré, le Conseil communautaire ;
- En sa séance du 03 mai 2024 ;

### ADOPTE

**Article 1** – L'affectation à la communauté de communes TEREHĒAMANU des parcelles domaniales CH 110 et CH 111 sises à Teahupo'o dans la commune de Taiarapu-Ouest, respectivement d'une superficie de 335 m<sup>2</sup> et de 298 m<sup>2</sup>, est validée.

La réhabilitation des sanitaires effectués sur ce site a pour objet d'expérimenter un système d'assainissement non collectif robuste, durable et conforme en zone contrainte.

**Article 2** – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif de la Polynésie française peut aussi être saisi par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3** – Le Président et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré le 03 mai 2024,*

*Extrait certifié conforme au registre des délibérations,*

Le secrétaire de séance,



**Tamatoa DOOM**

Le Premier Vice-Président,



**Anthony JAMET**

**Communauté de communes TEREHĒAMANU**

PK 60 côté montagne BP 8485 | 98719 Taravao Centre - Taiarapu-Est (+689) 40 54 95

REÇU EN PREFECTURE

le 04/05/2024

Application agréée E-legalite.com

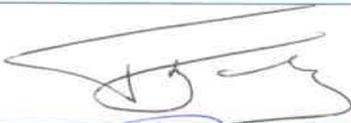
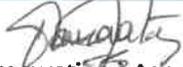
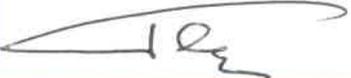
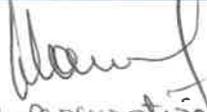
99\_DE-987-200094803-20240503-DEL\_09\_CCT\_



**DELIBERATION COMMUNAUTAIRE N° N° 09/CCT/24 DU 03 MAI 2024 VALIDANT  
L'AFFECTATION DES PARCELLES CH110 ET CH111 SISES A TEAHUPO'O EN VUE  
D'EXPERIMENTER UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EN  
ZONE CONTRAINTTE**

N°	FONCTION	NOM	PRENOM	EMARGEMENT
1	Président	ALPHA	Tearii Te Moana	Absent
2	1 <sup>er</sup> Vice-Président	JAMET	Anthony	
3	2 <sup>ème</sup> Vice-Président	FLOHR	Henri	 Donne procuration à Teuira LETOURNEUX
4	3 <sup>ème</sup> Vice-Président	TAAE née PUNUA	Sonia	
5	4 <sup>ème</sup> Vice-Président	HAMBLIN	Tetuanui	
6	5 <sup>ème</sup> Vice-Président	FANAURA NEE HIRIGA	Saindy	 Donne procuration à Anthony JAMET
7	1 <sup>er</sup> Délégué du Bureau	SANGUE	Alain	 Donne procuration à Clément VERGÈRES
8	2 <sup>ème</sup> Délégué du Bureau	RIMA	Fabien	 Donne procuration à Sonia TAAE Née PUNUA
9	3 <sup>ème</sup> Délégué du Bureau	TARIHAA	Jonathan	
10	4 <sup>ème</sup> Délégué du Bureau	TAGAROA	Tamatoa	 Absent

*Délibération communautaire n° 09/CCT/24 du 03 mai 2024 validant l'affectation des parcelles CH110 et CH111 sises à Teahupo'o en vue d'expérimenter une installation d'assainissement non collectif en zone contrainte*

11	Délégué	DOOM	Tamaotoa	
12	Délégué	TAHUAITU	Richmond	 Donne procuration à Édouard PARAU
13	Délégué	VERGNHES	Clément	
14	Délégué	METUA	Pierrot	 Donne procuration à Titaua VIVISH
15	Délégué	PAPAURA	Gervais	 Donne procuration à Annabella TERAITETIA
16	Déléguée	LENOIR	Patricia	 Donne procuration à Mapuna DOMIGO
17	Délégué	TEHOTU	Abel	 Donne procuration à Michel THUILLIER
18	Délégué	TEINAURI	Tera	
19	Délégué	THUILLIER	Michel	
20	Déléguée	TEIKIOTIU	Anne	
21	Délégué	OITO	Pierre	
22	Déléguée	SANDRAS	Bruno	 Donne procuration à Pierre OITO
23	Déléguée	SAINT-SAENS née TAURAATUA	Charline	 Donne procuration à Titaua VIVISH <span style="float: right;">HAMBUIV</span>
24	Délégué	MATI	Arthur	
25	Déléguée	TUPANA née POAREU	Roniu	 Donne procuration Evelyne WHITMAN